

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur que le véhicule numéro SCZP101WDRY205478 présenté comme prototype des véhicules genre RESP de marque INGERSOLL-RAND type P et versions 090 WN et 101 WN livrés carrossés satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.79 à R.82, R.85 à R.93, R.98, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. La numérotation dans la série du type commence à SCZP090WDRY206001 vers. 090 WN et à SCZP101WDRY206001 vers. 101 WN

VERSAILLES, le 27 Octobre 1994
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

Th. ROUET

VU et APPROUVE
Enregistré sous le n° AU 2246.92.01
Fait à Paris, le 12 Décembre 1994
Pour le Directeur Régional de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement
d'Ile de France
Le Chef de la Division Automobiles
Métrologie et Appareils à Pression

N. HOMOBONO

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, COMPAGNIE INGERSOLL-RAND, 5/7 avenue A. EINSTEIN, Z.I. 78192 TRAPPES CEDEX, représentant dûment accrédité de INGERSOLL-RAND Co LTD, HINDLEY GREEN WORKS, SWAN LANE, HINDLEY GREEN near WIGAN, LANCASHIRE - ANGLETERRE constructeur, certifions :

a) Que le véhicule :

1) Genre : RESP

2) Marque : INGERSOLL-RAND

3) Type et version : P-090-WN / 101 WN *

4) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série : | S | C | Z | P | 101 W D R Y 205 478 | (1)

5) Carrosserie : Travaux

6)

7)

8)

9) Dimensions :

- Largeur :	1,39 m
- Longueur :	2,99 m
- Surface :	4,16 m ²

10) Poids total autorisé en charge : 0,750 t

11) Poids à vide en ordre de marche du véhicule : 0,670 t

12)

13) Charge utile du véhicule : 0,080 t

14)

15)

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus, et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire. (voir nota)

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le pour être livré à

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

FAIT à TRAPPES, le 28 avril 1995

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- D'une déclaration à la Préfecture
- Le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.
- * Rayer la mention inutile

(1) à compléter

Nous soussignés, Cie INGERSOLL-RAND, 5/7 avenue A. EINSTEIN Z.I. 78192 TRAPPES, attestons que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro dans la série figurant au certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la consommation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

DISPENSE DE VISA ACCORDEE PAR DECISION
N° 6852 EN DATE DU 29 DECEMBRE 1976
DU DIRECTEUR REGIONAL DES DOUANES
DE PARIS OUEST